

Auch, le 23 octobre 2026

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

---

### **Routes : le chantier de la RD1124 entre Gimont et L'Isle-Jourdain entre dans sa dernière ligne droite**

Le Conseil départemental du Gers poursuit l'aménagement à 2x2 voies de la RD1124 entre Gimont et L'Isle-Jourdain, avec une mise en service envisagée au début de l'année 2027. Réunis en assemblée départementale le vendredi 16 octobre, les élus ont examiné deux délibérations portant sur la gestion du foncier et la mise en œuvre des mesures compensatoires environnementales liées à cette infrastructure.

Le compte à rebours est engagé. Après plusieurs années de travaux, l'aménagement à 2x2 voies de la RD1124 entre Gimont et L'Isle-Jourdain approche de son aboutissement. À terme, cet axe permettra de relier Auch à Toulouse en 2x2 voies de bout en bout, améliorant le temps de déplacement, les conditions de circulation et la sécurité des usagers sur cet itinéraire structurant pour le Gers.

Depuis le transfert des routes nationales au Département, le 1er janvier 2024, le Conseil départemental assure la maîtrise d'ouvrage de l'achèvement de cet aménagement, en substitution de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) d'Occitanie.

La première phase, consacrée aux ouvrages d'art et aux voies de substitution, s'est terminée début 2025. En 2026, les raccordements aux échangeurs de Gimont et de L'Isle-Jourdain ont marqué une étape importante. Le chantier se concentre désormais sur les derniers terrassements, les dispositifs de sécurité, l'assainissement, la signalisation et les finitions, avant les contrôles de conformité et les préparatifs de mise en service. L'ouverture de l'axe est envisagée au début de l'année 2027.

#### **Un suivi foncier indispensable à la poursuite du projet**

Pour accompagner cet aménagement, le Département doit également assurer la gestion des réserves foncières constituées par la SAFER dans le cadre de la convention initialement conclue avec l'État le 26 décembre 2005. Ces acquisitions visaient notamment à faciliter la restructuration des exploitations agricoles touchées par l'élargissement et la déviation de l'ancienne RN124, ainsi que les opérations d'aménagement foncier associées. Un avenant à la convention, voté lors de cette séance du 16 octobre 2026 prend acte du transfert de compétence intervenu au 1er janvier 2024 et actualise les modalités de financement, de gestion et de suivi des biens acquis par la SAFER.

#### **19,9 hectares de boisements au titre des compensations environnementales**

La réalisation de la RD1124 s'accompagne également d'obligations environnementales. Conformément à l'arrêté préfectoral relatif aux espèces protégées, le Département doit mettre en œuvre des mesures compensatoires sur des durées pouvant atteindre 30 ans.

Pour satisfaire à l'obligation de compensation des boisements, fixée à **19,9 hectares**, l'acquisition de parcelles situées sur les communes de Maravat et de Sainte-Gemme est nécessaire. Leur transfert de propriété au Département sera réalisé sur plusieurs exercices budgétaires.

Cette maîtrise foncière doit garantir la pérennité des mesures prévues et la compatibilité des terrains avec les objectifs écologiques définis dans l'autorisation environnementale.

### **Un investissement de 142 millions d'euros**

Le projet global représente un investissement de **142 millions d'euros**, financé à 55 % par les collectivités territoriales et à 45 % par l'État, avec un partenariat associant notamment la Région Occitanie et les intercommunalités concernées.

Au-delà de l'infrastructure routière, l'enjeu est concret pour les habitants, les entreprises et les territoires : améliorer les déplacements quotidiens, renforcer la sécurité et faciliter les échanges entre Auch, le bassin de vie de L'Isle-Jourdain et la métropole toulousaine.

### **Le Mot de Jean-Pierre Cot, Vice-Président en charge des Routes**

*« Avec la RD1124, nous concrétisons un engagement pris auprès des Gersoises et des Gersois : achever un aménagement attendu depuis des décennies et essentiel à l'avenir de notre territoire. Notre volonté politique est claire : aller au bout de ce projet structurant, en assumant pleinement les responsabilités du Département, tant sur le plan foncier qu'environnemental. Cet investissement de 142 millions d'euros, porté avec l'État et nos partenaires territoriaux, doit améliorer durablement la sécurité et les déplacements quotidiens. Nous préparons l'avenir sans éluder nos obligations, notamment en matière de préservation de la biodiversité. Notre cap reste le même : tenir nos engagements et mettre cette infrastructure au service des habitants, des entreprises et de l'attractivité du Gers. »*